

DÉPARTEMENT DU TARN
ARRONDISSEMENT DE
CASTRES



Parc Georges Spénale
81 370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE
Tél : 05.63.40.22.00

Email : mairie@ville-saint-sulpice-81.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 Mai 2023

Délibération n° DL-230525-060

Objet :

Adoption du plan d'alignement rue du Capitaine Beaumont

Date de la convocation :
17 mai 2023

Conseillers en exercice : 29
Présents : 19
Absents : 10
Procurations : 7

Votants : 26
Pour : 26

Vote à l'unanimité

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Sulpice-la-Pointe, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Raphaël BERNARDIN, Maire.

Présents : M. Raphaël BERNARDIN, Maire – M. Laurent SAADI, Mme Nathalie MARCHAND, Mme Laurence BLANC et M. Stéphane BERGONNIER – Adjoint, Mmes Bernadette MARC et Andrée GINOUX, MM. Alain OURLIAC et Bernard CAPUS, Mme Marie-Claude DRABEK, M. Jean-Pierre CABARET, MM. Nicolas BELY et Benoît ALBAGNAC, Mmes Muriel PHILIPPE et Bekhta BOUZID, M. Cédric PALLUEL, Mme Nadia OULD-AMER, Mme Malika MAZOUZ, M. Julien LASSALLE.

Excusés : Mme Hanane MAALLEM (procuration à Mme Marie-Claude DRABEK), M. Maxime COUPEY (procuration à M. Stéphane BERGONNIER), M. Jean-Philippe FELIGETTI (procuration à Mme Nadia OULD-AMER), Mme Laurence SÉNÉGAS (procuration à Mme Bekhta BOUZID), Mme Emmanuelle CARBONNE (procuration à Mme Nathalie MARCHAND), Mme Isabelle MANTEAU (procuration à Mme Malika MAZOUZ) et M. Maxime LACOSTE (procuration à M. Julien LASSALLE).

Absents : M. Christian JOUVE, M. Sébastien BROS et Mme Valérie BEAUD.

Secrétaire de séance : Mme Andrée GINOUX.

À la demande de M. le Maire, Mme Muriel PHILIPPE, conseillère municipale, informe l'Assemblée que suite à la délibération n° DL-221116-0118 une enquête publique a été réalisée afin de réaliser un plan d'alignement pour l'aménagement de la rue du Capitaine Beaumont. Les parcelles impactées sont rappelées dans le tableau ci-dessous, certaines faisant l'objet d'une acquisition en plus de la régularisation cadastrale.

Propriétaire	Section cadastrale	Adresse	Surface	Nature de l'opération	Emprise nécessaire au projet	Reliquat
CAZOT Christiane CAZOT Patrice	A 2265	46 RUE DU CAPITAINE BEAUMONT	633 m ²	Acquisition	24 m ²	609 m ²
CAZOT Patricia	A 2264	62 RUE DU CAPITAINE BEAUMONT	769 m ²	Acquisition et régularisation cadastrale	35 m ²	734 m ²
CASSE Geneviève	A 2516	Molétrincade	6 686 m ²	Acquisition et régularisation cadastrale	288 m ²	6398 m ²
CASSE Frédéric	A 2515	Molétrincade	1929 m ²	Acquisition et régularisation cadastrale	71 m ²	1858 m ²
CASSE Frédéric	A 2517	Molétrincade	14 422 m ²	Acquisition et régularisation cadastrale	581 m ²	13 841 m ²
CASSE Geneviève	A 1563	Molétrincade	102 m ²	Acquisition et régularisation cadastrale	1 m ²	59 m ²
Commune de SAINT SULPICE LA POINTE	A 1564	Molétrincade	45 106 m ²	Régularisation cadastrale	31 m ²	45 075 m ²
Commune de SAINT SULPICE LA POINTE	A 1377	416 RUE DU CAPITAINE BEAUMONT	3615 m ²	Régularisation cadastrale	170 m ²	3445 m ²
SAUCE Thierry	A 2066	1 IMP MAURICE MOUTON	661 m ²	Acquisition	13 m ²	648 m ²
SAS MARQUEFAVE	A 3135	COURNISSOU	292 m ²	Acquisition	292 m ²	0 m ²
SAS MARQUEFAVE	A 3140	COURNISSOU	104 m ²	Acquisition	104 m ²	0 m ²
TONON Thierry	A 896	COURNISSOU	424 m ²	Acquisition	47 m ²	377 m ²
MOULIN Marie-Antoinette	A 897	COURNISSOU	424 m ²	Acquisition	55 m ²	369 m ²
JALABERT Yuki JALABERT Laurent	A 532	447	2688 m ²	Régularisation cadastrale	54 m ²	2634 m ²
BOROWCZYK Marie BOROWCZYK Serge DASSE Jacqueline MAURIES Chantal ROQUES Brigitte	A 533	COURNISSOU	1991 m ²	Régularisation cadastrale	32 m ²	1959 m ²
NATOLY Jean Paul	A 540	LA GRAVIERE	6930 m ²	Régularisation cadastrale	36 m ²	6894 m ²

Cette enquête publique a été réalisée du 14/03/2023 au 29/03/2023. Celle-ci n'a pas fait l'objet de remarque particulière. Le Commissaire Enquêteur émet dans son rapport un avis favorable au projet d'élaboration d'un plan d'alignement de la rue du Capitaine Beaumont.

La publication du plan d'alignement entraîne le classement immédiat dans le domaine public de la collectivité propriétaire de la voie des parcelles non bâties. La collectivité bénéficiaire est donc responsable.

Le Conseil ainsi informé et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de la voirie routière ;
- Vu la délibération n° DL-221116-0118 prescrivant l'enquête publique du 14 au 29 mars 2023 ;
- Vu le rapport du commissaire enquêteur qui lui a été remis ;
- Vu l'avis favorable émis par le Commissaire enquêteur suite à l'enquête publique réalisée du 14 au 29 mars 2023 ;
- Vu l'avis de la commission municipale « Urbanisme / Cadre de vie / Transition énergétique / Commerces / Artisanat » du 11 mai 2023 et ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;
- Considérant la volonté de la Commune de réaliser des travaux de réaménagement et de sécurisation de la rue du Capitaine BEAUMONT ;

DÉCIDE,

- D'approuver le plan d'alignement.
- De charger M. le Maire d'assurer la publication de la délibération et le plan qui seront annexés au PLU.
- De fixer un droit à l'indemnité lors du transfert de propriété.
- D'habiliter M. le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré les jour mois et an que dessus

Pour extrait conforme

Le Maire,
Raphaël BERNARDIN



La Secrétaire de séance,
Andrée GINOUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.